

# MALADIE DE LYME : DIAGNOSTIC ET SOINS INADAPTÉS

Bernard Christophe, pharmacien et herboriste, étudie depuis plus de 15 ans les 30 espèces de borrélioses et la maladie de Lyme transmise, entre autres vecteurs, par ces bactéries. Il remet en cause la fiabilité des sérologies pratiquées par les laboratoires français agréés, et dénonce la fermeture de l'unique laboratoire qui pratiquait en France des sérologies allemandes, les seules qui soient efficaces, car elles prennent en compte les nombreuses espèces européennes de borrélioses. Père du Tic-Tox, un mélange d'huiles essentielles à large spectre fabriqué par Nutrivital et aujourd'hui interdit, il s'inquiète de ces attaques incessantes contre les produits naturels et plus généralement contre le non brevetable.



Depuis plus de quinze ans, il étudie la borréliose, ou **maladie de Lyme**, « *maladie qui sera certainement dans les prochaines années et décennies l'une des plus grandes pandémies due à des bactéries, sans compter les co-infections autant sous l'aspect de la prévention que des moyens d'investigation et des traitements de par le monde* ». Cette maladie est actuellement largement sous-estimée du fait des caractéristiques et propriétés des spirochètes en cause, les borrélioses dont il existe plus de trente espèces à l'heure actuelle.

## PREMIÈRES TENTATIVES

Diplômé en Pharmacie (option biologie), Bernard Christophe a étudié près de 40 techniques médicales à travers le monde, ainsi que la diététique et l'activité physique qui représentent la première prévention des maladies.

En 1976, il a créé une **herboristerie** à Strasbourg puis, après la fermeture forcée, par le système en place, de son laboratoire Gelcom, **le laboratoire Nutrivital** qui commercialise des plantes médicinales, huiles essentielles et autres produits naturels bénéfiques pour la santé dans une majorité d'affections, les « armes chimiques » étant réservées seulement aux cas les plus graves.

Il y a près de cinq ans, il a tiré le signal d'alarme auprès du Ministère de la Santé par courrier recommandé avec AR (sans compter les nombreux courriers et visites à des élus), auprès du Procureur de la République, de la DGCCRF, des médias. « *Je suis effaré par le silence radio en retour...* »

Pourtant, le sujet est suffisamment grave pour la santé publique en France puisqu'il signale, entre autres, qu'il s'agit d'une maladie pernicieuse en recrudescence et que rien n'est fait en termes de prévention en France, alors que les **modes de transmission sont multiples** : les tiques évidemment, mais aussi le placenta de la mère à l'enfant, l'allaitement, certaine-

ment le sexe, et peut-être même l'alimentation (viandes, laitages). Le corps médical ne connaît quasiment pas cette maladie aux multiples facettes, sans compter les fréquentes co-infections et autres causes peu connues de symptômes identiques (telles les intoxications chroniques aux métaux lourds, parasitoses, ondes électromagnétiques, etc.) qui désorientent complètement les thérapeutes.

En outre, les **sérologies** encore actuellement pratiquées en France (copiées sur les USA où 95 % des borrélioses sont des *B. burgdorferi*) sont totalement **inadaptées** aux différentes borrélioses européennes, et des **sérologies allemandes** (All-Diag) sont bien plus performantes pour rendre compte des différentes espèces en cause. Et ces sérologies françaises induisent souvent le corps médical en erreur par les trop nombreuses sérologies **faussement négatives**, alors même que les symptômes cliniques correspondent bien à cette maladie. Ce fait a d'ailleurs été rapporté dans la 16<sup>e</sup> Conférence de Consensus Lyme qui précise qu'il faut se fier plus à la clinique qu'aux sérologies, reconnues peu performantes. Les traitements par antibiotiques au stade tardif de la maladie (cas les plus fréquents) sont particulièrement décevants, sont de plus iatrogènes à long terme et peuvent provoquer rapidement des résistances.

Bernard Christophe a pu mettre en évidence la supériorité d'un mélange d'huiles essentielles au spectre large (et donc adapté à la multiplicité des espèces de borrelies) appelé Tic-Tox qu'il serait intéressant de tester cliniquement, mais il n'en a pas les moyens, comme les ont les multinationales.

« Il existe un très grave problème dû à la contamination interhumaine par transfusions sanguines (1 million de transfusions par an en France !). L'Afssaps reconnaît cette transmission chez les souris, mais précise qu'il n'existe pas, à l'heure actuelle, d'étude chez l'homme – mais où est le principe de précaution ? L'une de mes hypothèses, plausible, pourrait faire le lien entre borréliose et nombre de maladies auto-immunes (SEP, SLA, PAR), même Alzheimer, Parkinson, et peut-être maladies orphelines, etc. N'y a-t-il pas là suffisamment d'arguments pour faire réagir même le dernier des citoyens ? Tout ceci est dû aux propriétés particulières de ces borrelies qui ont un génome important et une grande faculté d'adaptation dans divers organismes et organes... Je dispose d'un résumé de 800 pages A4 sur le sujet. »

### MAIS PERSONNE NE BOUGE... POURQUOI CETTE « OMERTA » ?

« Exaspéré par cette omerta sur un sujet aussi grave pour la santé publique, j'ai fini par porter plainte auprès du Procureur de la République contre deux Professeurs "experts" de Lyme à Strasbourg et liés à Bio-Mérieux, contre Bio-Mérieux, contre l'Afssaps et contre l'Ordre des Médecins pour non-assistance à personnes en danger. Cette action avait pour but de révéler au grand jour l'étendue de ce problème de santé publique. Après plus de 4 mois, pas de réponse du Procureur, mais une inspection de l'Afssaps (dont personne n'ignore plus les complicités avec l'industrie et les nombreuses victimes) m'interdit la fabrication et la commercialisation du produit Tic-Tox, pourtant apprécié déjà par des dizaines de milliers de personnes de différents pays. »

Les deux motifs principaux invoqués sont que le laboratoire Nutrivital n'est pas un laboratoire pharmaceutique agréé et qu'il n'a pas d'autorisation de mise sur le marché (AMM) délivrée par l'Afssaps. Or, nous avons pu constater la fiabilité de l'AMM, que certains appellent à présent Autorisation de Mise à Mort, et l'intégrité de l'Afssaps, dépendante des laboratoires, même si elle a changé de nom, qui attend toujours qu'il y ait un nombre de morts conséquent pour retirer le produit du marché.

Pour le Tic-Tox, non seulement il n'y a jamais eu d'accident ni de plainte d'un quelconque utilisateur, mais il existe des quantités de témoignages et de félicitations de thérapeutes et de patients, français ou étrangers.

Cependant, cette inspection et le rapport transmis au Procureur vise à faire fermer à la fois le laboratoire Nutrivital et l'herboristerie, créée il y a 37 ans à la satisfaction des usagers. Mais ces derniers, qui sont les plus intéressés, n'ont pas leur mot à dire dans le régime dictatorial qui nous gouverne.

« Mon combat n'est pas personnel, mais il concerne la liberté d'information et de soins et doit préserver les connaissances de nos Anciens pour les générations futures. Le Tic-Tox serait toxique ! Ce que je démens et ce que je peux prouver. » (À ce sujet, voir le site Nutrivital : [www.nutrivital.eu](http://www.nutrivital.eu)).

Au même moment, le laboratoire d'analyses médicales du Dr Schaller à Strasbourg a été fermé sur ordre du Préfet pour un mois parce qu'il pratiquait les sérologies allemandes. La police a attendu l'ouverture du laboratoire à huit heures du matin pour pénétrer à l'intérieur, fermer les grilles et conseiller aux patients de s'adresser à d'autres laboratoires pour leurs analyses.

Nous nous plions à de nombreuses exigences liberticides de l'Europe, mais lorsque cette même Europe dérange des intérêts financiers français au détriment des consommateurs, nous préférons passer outre !

« Mais où donc se trouve l'intérêt de la santé publique dont personne ne parle dans ce dossier ? », demande Bernard Christophe. « Des médecins ont été convoqués et menacés par la Sécurité sociale ou par l'Ordre des médecins pour avoir prescrit ces sérologies allemandes à pratiquer au Laboratoire d'analyses médicales Schaller, sérologies dont les résultats ont été très appréciés par les médecins et scientifiquement confirmés par Mikrogen en Allemagne avec la nouvelle technique PCR (qui confirme à 100 % les résultats du Dr Schaller), et pour avoir conseillé à leurs patients le protocole Tic-Tox, dont eux-mêmes et leurs patients sont parfaitement satisfaits au vu des résultats, souvent après une ou plusieurs antibiothérapies décevantes, sinon catastrophiques pour les patients. Mais les médecins ont peur aujourd'hui de témoigner à cause des pressions. Des patients ont été convoqués, interrogés et menacés par la Sécurité sociale de non-remboursement des analyses et médicaments à l'avenir s'ils ne se pliaient pas aux techniques d'analyses et méthodes de traitements officiels. »

Quant à l'Ordre des Médecins, il accuse le Dr Schaller et Bernard Christophe d'être des charlatans, sans jamais avoir pu apporter un seul argument scientifique étayant prouvant qu'ils ont tort dans le combat qu'ils mènent pour la santé publique dont les instances dirigeantes se soucient bien peu.

L'Ordre semble appliquer déjà les consignes de la Miviludes qui lui a demandé de lui communiquer les coordonnées de médecins susceptibles de dénoncer les confrères qui ne pratiquent pas la médecine « officielle », c'est-à-dire tous ceux qui pratiquent les médecines alternatives ou non-conventionnelles. La chasse aux sorcières est donc commencée et nous revenons à l'époque de l'Inquisition, ou des régimes stalinien ou nazi. Belle avancée des libertés !

Suite p. 22

Les LAM (laboratoires d'analyses médicales) sont également visés puisque la même politique, soi-disant d'économie, compte céder cet autre monopole à des groupes privés centralisateurs.

### TOUT LE MONDE A PEUR DE TOUT

« *Adieu les libertés, la mémoire collective de nos Anciens, adieu produits naturels, plantes médicinales, homéopathie, phyto-aroma-thérapie, compléments alimentaires et bien d'autres, vous ne pourrez que devenir esclave de ce qui sera officiellement admis par les lois concoctées par les multinationales criminelles qui ont déjà pollué l'eau, la terre, l'air, la nourriture en nous faisant croire, grâce à leurs "experts", que tout ce qu'elles font vise à prolonger notre espérance de vie et défendre notre santé, alors que l'espérance de vie en bonne santé est en train de diminuer sensiblement et que le nombre de maladies et de malades ne cesse d'augmenter (proportionnellement au trou de la Sécurité sociale qui pourtant rembourse de moins en moins de médicaments devant une recrudescence de maladies)* », déplore Bernard Christophe qui remarque qu'aujourd'hui le peuple a peur de l'Etat et du système alors que c'est l'Etat qui devrait avoir peur du peuple.

« *Les religions nous ont inculqué la peur du péché et de l'enfer, la médecine d'aujourd'hui nous fait peur de la maladie et de la mort, les banques nous font peur de manquer et peur pour nos économies, les assurances nous font peur des accidents et des sinistres, les politiques nous font peur de l'avenir si le parti adverse arrive au pouvoir, les patrons nous font peur de perdre notre emploi ; la peur est un excellent moteur économique et un moyen de pression efficace pour aliéner les libertés de chacun d'entre nous ; n'ayez plus peur et vous serez enfin libre, mais dangereux pour le système ; il n'y a que le nombre qui permettra de faire changer les choses. Réfléchissez-y... »*

L'avocat de Bernard Christophe vient de répondre à sa demande d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg : « [...] *les motifs de cette décision m'apparaissent imparables à la vue de la législation actuelle française et même européenne puisque ce sont les mêmes textes. Dès lors que votre produit est vendu avec des revendications thérapeutiques, la qualification de médicament, avec toutes les conséquences que cela entraîne (AMM et autres), s'impose et je n'ai aucune chance devant un Tribunal Administratif qui, lui comme moi, ne peut pas annuler une loi existante. C'est tout le système de l'industrie pharmaceutique que vous mettez en cause, à juste titre à mon sens, mais ce n'est manifestement pas de la compétence du juge et je me refuse à vous demander des honoraires pour un recours qui est voué à l'échec* ».

Autrement dit : toute défense ou recours sont d'emblée voués à l'échec et ne feraient que coûter une fortune en honoraires. Alors il vaut mieux abandonner, quitter la France en délocalisant, alors que nos pouvoirs dits publics prétendent qu'il faut fabriquer français.

### C'EST À NOUS DE BOUGER

Bernard Christophe est d'un autre avis : « *N'ayez plus peur, de rien ni de personne et agissez, c'est ainsi que nous gagnerons à minima l'estime des générations futures qui se demanderont pourquoi personne n'a agi et réagi tant qu'il était encore temps.* »

En cette période préélectorale, posez donc des questions pertinentes aux futurs candidats, vous serez surpris des réponses du genre « *mais nous ne savions pas, nous n'avons pas été informés, etc.* ». Et pourtant il s'agit de notre santé, notre bien le plus précieux, plus même que l'argent et les problèmes financiers pour lesquels les mêmes chemins ont été pris pour appauvrir les pauvres et enrichir les riches, que ce soit de droite

comme de gauche (car les campagnes électorales doivent bien être financées par quelqu'un).

Et Bernard Christophe conseille : « *La façon la plus logique d'unir nos forces contre cet obscurantisme est aussi de mentionner qu'une entrave au diagnostic et aux traitements de nos patients constitue un délit. Il faut donc que certains patients en cours de traitement ou guéris se joignent aux praticiens et déposent individuellement une plainte pénale à l'encontre de ce système, faute de quoi nous ne pourrions plus diagnostiquer ni traiter nos patients.*

Si les plaintes émanent de nombreuses juridictions et sont déposées au même moment, cette action devrait influencer les Tribunaux et contribuer à ce que cessent ces accusations arbitraires, et peut-être aussi changer des lois injustes.

Quant à ceux qui ne sont pas personnellement concernés, ils doivent faire passer autant qu'ils le peuvent l'information, dénoncer le système en place, et ne pas oublier qu'un jour ils courent des risques semblables, qu'ils soient thérapeutes ou patients, et qu'ils seront alors bien contents de l'aide qu'ils pourront trouver chez leurs concitoyens ».

Sylvie Simon

Aux dernières nouvelles, Bernard Christophe a été gardé à vue toute la journée du 14 mars, pour « *exercice illégal de la pharmacie* », ce qui a beaucoup surpris la police étant donné qu'il est Docteur en pharmacie. Il a été très bien traité et, apparemment, le juge veut entendre ses accusateurs afin de vérifier qu'il n'existe pas de liens d'intérêts. Or, ils en ont. Bernard est optimiste et nous tiendra au courant de la suite des événements...